



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Action pour les professionnels de santé face à la hausse du prix des carburants

Question écrite n° 5998

Texte de la question

Mme Émilie Bonnivard attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de la santé et de la prévention, chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé sur la situation intenable à laquelle les travailleurs indépendants dans la santé, tels que les infirmières et infirmiers libéraux et les masseurs-kinésithérapeutes libéraux, doivent faire face en raison de l'augmentation du coût du carburant. L'aide spécifique liée à la hausse des prix du carburant, accordant des indemnités de déplacement et des indemnités kilométriques à ces professionnels de santé (+4 centimes et +1 centime pour les indemnités kilométriques facturées soit 15 centimes de baisse sur le litre de carburant) a été supprimée le 31 décembre 2022. Ces professionnels paient de nouveau au prix fort le carburant nécessaire à leurs déplacements pour se rendre auprès de leurs patients les plus isolés. L'absence d'aides en faveur des professionnels de santé indépendants impacte les soins prodigués aux patients, notamment les plus dépendants, puisque certains professionnels ne sont plus en mesure de se déplacer, alors même que la politique actuelle tend à favoriser le maintien à domicile le plus longtemps possible en raison de la saturation des hôpitaux et Ehpad. Par ailleurs, cette absence d'aides accroît considérablement le risque d'arrêt d'activité de ces professionnels de santé malgré leur investissement quotidien et l'amour qu'il porte à leur métier. Ainsi, il apparaît comme indispensable d'envisager la réintroduction de ces aides nécessaires à l'exercice de ces professionnels et plus largement de proposer un chèque carburant pour les travailleurs indépendants dans la santé qui sont amenés à réaliser de nombreux kilomètres dans le cadre de l'exercice de leur profession. Elle souhaiterait qu'elle lui indique les actions spécifiques qu'elle entend conduire en direction de ces professionnels de santé qui, plus fragilisés que jamais, subissent cette situation, afin qu'ils puissent assurer un égal accès aux soins à l'ensemble des Français et notamment les plus dépendants qui se trouvent dans cette configuration, encore plus marginalisés.

Données clés

Auteur : [Mme Émilie Bonnivard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5998

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Organisation territoriale et professions de santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 février 2023](#), page 1883

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)